



Des femmes et des hommes
pour votre bien

SAS B&Y IMMOBILIER

36, rue de la République

60410 VERBERIE

☎ 03.44.40.31.29

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES 2020

Montants T.T.C. (T.V.A. 20 %) calculés sur le montant de la transaction à compter du 1^{er} mars 2020

Transactions

Ces honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

VENTE D'IMMEUBLE & TERRAINS

Pour les ventes de 0 à 20 000 €	4 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 20 001 à 40 000 €	6 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 40 001 à 60 000 €	7 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 60 001 à 70 000 €	9 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 70 001 à 149 999 €	10 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 150 000 à 199 999 €	11 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 200 000 à 249 999 €	12 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 250 000 à 269 999 €	13 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 270 000 à 349 999 €	16 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 350 000 à 399 999 €	19 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 400 000 à 499 000 €	22 000, 00 €	ttc
Pour les ventes de 500 000 à 600 000 €	27 000, 00 €	ttc
Pour les ventes supérieures à 600 001 €	5%	

Location d'habitation non meublée

Honoraires de négociation pour tout bail d'habitation de 3 ans conclu : incluant, publicité, réalisation des visites, étude préalable du dossier, rédaction du bail pour le locataire et le bailleur.

Surface de 0 à 79 m ² (tarif au m ² habitable)	8 euros + 3 euros de rédaction d'état des lieux (/m ²)
Au-delà de 80m ² (tarif au m ² habitable)	6 euros + 3 euros de rédaction d'état des lieux (/m ²)
Rédaction du bail seul	300, 00 € ttc
Réalisation d'état des lieux seul	300, 00 € ttc

Locations commerciales

30 % hors taxes du loyer annuel à la charge du preneur

La délivrance d'une note est obligatoire

SAS B&Y IMMOBILIER au capital de 2000 € RCS COMPIEGNE 820 710 325 – siège social 36, rue de la République 60410 VERBERIE – carte professionnelle CPI 60003 2016 000 010 198 délivrée par la CCI de l'Oise. L'agence immobilière ORPI VERBERIE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission